



**Solidaires Finances  
Publiques Paris  
vous souhaite de très  
belles fêtes !**

**2021 : L'odyssée  
de l'espoir !**



# LA GRIFFE

Le journal de votre section syndicale  
**Solidaires Finances Publiques Paris**

## En 2021 : Indignons-nous, révoltons-nous !

Depuis 2011, 21 906 emplois ont été supprimés à la DGFIP dont 1 736 à la DRFIP 75.

**Indignons-nous !**

Depuis 15 ans, avec le gel du point d'indice, nous nous appauvrissons !

**Indignons-nous !**

Depuis la création de la DGFIP, nos conditions de travail ne cessent de se dégrader !

**Indignons-nous !**

Avec la loi de transformation publique de 2019, notre statut est en sursis !

**Indignons-nous !**

Depuis plusieurs années notre droit à mutation est attaqué via la mise en place des délais de séjour, de la suppression des Résidences Administratives (RAN) et la mise en place de la départementalisation !

**Indignons-nous !**

Depuis plusieurs années les promotions internes sont attaquées et désormais avec les Lignes Directrices de Gestion, elles seront totalement opaques !

**Indignons-nous !**

En 1989, nos aînés et nos aînées se sont battus et ont obtenu notamment, après une grève historique, des prestations sociales d'un haut niveau. Depuis deux ans, notre action sociale est attaquée et risque bien d'être réduite à néant.

**Indignons-nous !**

Cela fait maintenant plus d'un an et demi que nous attendons de savoir quelles seront les missions et services « délocalisés » et leur situation géographique...

**Indignons-nous !**

Alors que des collègues, du fait de la pandémie, encore aujourd'hui, ne sont toujours pas équipés pour le télétravail, la Direction a pris l'initiative d'équiper tous les chefs de service au motif « qu'ils seraient les plus sollicités en cas de reconfinement total » !

**Indignons-nous !**

**Aujourd'hui et demain, relevons toutes et tous  
la tête. Indignons-nous !**

**Et pour nos droits, nos garanties, nos conditions de  
travail, nos missions, notre service public de  
proximité, Révoltons-nous !**

**Pour que 2021 soit l'odyssée de l'espoir !**

### Sommaire

Edito : En 2021 : indignons-nous, révoltons-nous !	p. 1
LDG (lignes directrices de gestion)	p. 2
Urgence vitale pour les Services des Impôts des Entreprises (SIE)	p. 3
Pédalez, covotez : l'État rembourse une partie de vos frais !	p. 4

# LDG (lignes directrices de gestion)

**LDG : 3 lettres qui vont révolutionner les règles de gestion et cela dans tous les domaines de notre vie administrative. Issues de la « fameuse » loi de transformation de la Fonction Publique d'août 2019, les LDG autrement dit Lignes Directrices de Gestion vont régenter toutes les opérations en terme de mutation mais aussi de promotion. En ce concerne les promotions que cela soit les tableaux d'avancement (promotions infra-catégorielles) ou bien les listes d'aptitude (intra-catégorielles) bien des choses vont évoluer et comme souvent dans notre maison, pas vraiment dans le bon sens.**

## Tableaux d'avancement

Si jusqu'à présent, malgré quelques inflexions négatives ces dernières années, les tableaux d'avancement étaient peu ou prou automatiques dans la limite des contraintes budgétaires, il risque d'être bien différemment dans les prochaines années. En effet si jusqu'alors, seuls les dossiers disciplinaires, ceux de collègues ayant une croix dans la rubrique : insuffisant ou bien une réserve très nette dans leur manière de servir étaient exclus des tableaux d'avancement (passage de AAP2 à AAP1 classe ou bien de C1 à CP...), il n'en sera plus de même dès l'an prochain.

En effet lors du dernier groupe de travail national sur les fameuses LDG promotions la Direction Générale a sorti une petite bombe dont elle a le secret : dorénavant pour pouvoir bénéficier d'une promotion au titre d'un tableau d'avancement il faudra avoir au cours des 3 dernières années 3 croix en très bon... Cela évidemment exclura de fait bon nombre de collègues. Pour tous ceux et celles qui s'interrogeaient sur la finalité de l'évaluation voilà au moins une bonne raison de le surveiller de très près son CREP (compte rendu d'évaluation professionnelle) si on veut éviter des mauvaises surprises. En fait la Fonction Publique et la DG veut à plus ou moins long terme, transformer le Tableau d'Avancement en liste d'aptitude bis «du pauvre» !

## Et les listes d'aptitudes ?

Et bien parlons en justement... Si à la sortie des CAPL de liste d'aptitude de C en B et de B en A 2020, nous titrions sur ce même journal : la grande frustration ! Que dire de la campagne 2021 ou plutôt du vide sidéral et du grand flou qui désormais entourent ces opérations !

Comme pour les mutations et affectations plus de CAP Locales ni Nationales en ce qui concerne les listes d'aptitudes.

Pour 2021 : 243 collègues ont candidaté à la liste d'aptitude de C en B pour un nombre de 22 promotions budgétaires pour la DRFIP Paris.

Pour la LA de B en A c'est 259 contrôleurs qui ont postulé pour un nombre de 6 promotions budgétaires !

La liste parue sur Ulysse Paris fait apparaître 24 collègues classés pour le C en B et 8 pour le B en A !

Alors que les années précédentes nous pouvions au cours des CAPL défendre des dossiers, préparer une sélection fu-

ture, connaître le devenir des dossiers et analyser les points faibles à faire progresser... désormais plus rien de tout cela puisque la fameuse loi d'août 2019 dite de « dynamitage de la fonction publique » supprime également cette CAPL et donc toute possibilité de défense individuelle pour les promotions.

A cela se rajoute un point important et qui contribue encore à l'opacité de cet exercice : là où auparavant les agent.e étaient classés en 3 catégories à savoir : à revoir, très bon et excellent, il n'y a plus désormais que deux catégories : « Proposés classés » (l'ancienne catégorie : excellent) et une catégorie fourre-tout : « proposés non classés » qui regroupent l'intégralité des deux catégories antérieures : à revoir et très bon !

Bien malin qui s'y retrouvera...

Mais pour mener à bien toute cette tambouille peu ragoutante il fallait un chef d'orchestre et là rien moins que le n°2 de la DRFIP, grand patron du PPR (pôle pilotage et ressources).

A notre demande, somme toute bien légitime de connaître la liste des candidats : sa réponse a été : **NON !**

A notre demande, somme toute bien légitime d'avoir les modalités de sélection : sa réponse a été : **NON !**

A notre demande, somme toute bien légitime d'avoir une réunion pré-sélection ou post sélection pour pouvoir évoquer quelques dossiers : sa réponse a été : **NON !**

A notre demande, somme toute bien légitime de pouvoir demander des audiences avec les agent.es « non classés », ceux-ci accompagnés d'un représentant syndical : sa réponse a été : **NON !**

Tout cela après plusieurs demandes...

Sa seule réponse aura été de nous dire de nous rapprocher des chefs de service pour que ceux-ci explicitent la non sélection de leur agent ! Ce serait à mourir de rire si on ne parlait pas de promotion de collègues ! Encore une fois on fait tout reposer sur les épaules des cadres intermédiaires qui pour cet exercice ne détiennent aucun pouvoir.

Bien évidemment c'est le seul PPR qui est au final compétent pour la sélection aidé en cela par les chefs des pôles métiers mais en aucun cas par les évaluateurs qui se contentent de cocher sur un CREP une cotation 1, 2 ou 3 au grade supérieur !

**Voilà donc ou en est le dialogue social dans la fonction publique, à la DGFIP et à la DRFIP Paris : proche du néant. Pourtant contrairement à ce qui nous a été affirmé, certaines directions de la RIF ont procédé à des réunions et à la communication de documents : il s'agit de la DIRCOFI, du SDNC ou encore des directions DINR et SARH ! Comme quoi certains ont une autre conception des relations sociales ! En d'autres endroits de l'hexagone la même chose s'est passée, c'est donc bien une volonté et un blocage de notre direction de réduire toutes possibilités de défense individuelle aussi faibles soient-elles ! Mais nous ne renonçons pas : nous avons entre autre relancé les collègues pour que ceux-ci écrivent aux RH afin d'avoir des explications sur leur dossier. Pour Solidaires Finances Publiques le dossier liste d'aptitude n'est pas clos, la bataille ne fait que commencer, n'en déplaise à qui de droit !**

# Urgence vitale pour les Services des Impôts des Entreprises (SIE)

La situation des SIE, déjà catastrophique avant la crise sanitaire, s'est encore dégradée depuis. Les sollicitations des redevables professionnels et des entreprises, habituellement très nombreuses, explosent depuis les différentes annonces des mesures d'accompagnement du gouvernement, avec pour conséquence de nombreuses et nombreux collègues qui sont désormais au bord du burn out. Même les applications informatiques n'arrivent plus à supporter le flux (e-contacts par exemple a récemment connu une panne bien malvenue...).

Les bugs informatiques à répétition ajoutent du stress au stress des personnels déjà submergés par les demandes par mails ou par téléphone. Enfin, pour couronner le tout, l'absence de visibilité, de consignes harmonisées, et les décisions incohérentes ou absurdes laissent les collègues démunis en première ligne du front sanitaire.



## Les SIE et le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) à Paris

À ce stade, nous avons malheureusement peu d'informations concernant les délocalisations. Dans le cadre du NRP, il y aura en 2021 deux nouvelles fusions de SIE (SIE 17ème : fusion de Batinolles et Ternes et SIE 9ème : fusion des SIE Est et Ouest).

En 2022, ce seront trois nouvelles fusions de SIE (SIE 18ème Clignancourt et Grandes Carrières, fusion du SIE 5ème et du SIE 13ème, SIE 16ème Chaillot et Porte Dauphine). Mais ce n'est pas tout (ne soyons pas à une absurdité près) : pour soi-disant créer plus de proximité, certains SIE vont s'éloigner de leurs usagers !

Ce sera le cas en 2022 du SIE 5ème qui déménagera dans le 13ème sur le site de Tolbiac, ou du SIE 16ème Sud situé à Sand qui déménagera à l'autre bout de l'arrondissement, sur le site de Malakoff.

Et enfin les deux SIE du 18ème déménageront sur le site d'Argonne dans le 19ème, avant de fusionner. Sans oublier également la centralisation du traitement et de la délivrance des quitus sur le SIE Roule (8ème arrondissement) à partir de février 2021, ce qui permettra sans aucun doute une meilleure délocalisation par la suite.

## La liquidation en marche !

Dans le cadre des délocalisations, les SIE seront fortement impactés, dans le but, selon la direction générale, d'aider les collègues.

Ben voyons ! Nous n'avons pas encore d'informations concrètes sur les délocalisations, mais nous avons appris qu'elles vont déjà « coûter » 5 emplois supprimés (2 C et 3 B) dans les SIE en 2021 à la DRFIP.

Mais d'ores et déjà nous savons que les projets de la DG morcelleront tellement les missions qu'on peut raisonnablement penser que les SIE, interlocuteurs uniques des entreprises, disparaîtront malheureusement à moyen terme pour devenir des services résiduels de back-office.

Au final, ce sera un énorme recul du service public. La multiplication des interlocuteurs, tout comme les processus hachurés (contentieux/recouvrement) entraîneront des incompréhensions et un décalage évident et très préjudiciable avec le monde des entreprises.

Les personnels subiront une accélération sans précédent de l'industrialisation du travail, avec pertes de son sens et de son intérêt, et auront, de plus, à subir des processus de liaisons kafkaïens et impossibles à maîtriser.

**Face à cela, le temps de l'action n'est nullement révolu par la période de crise sanitaire que nous traversons.  
Ne confinons pas notre colère !**

# Pédalez, covoiturez

## L'État rembourse une partie de vos frais !

L'État met en place un «forfait mobilités durables» dans la fonction publique de l'État dont la déclinaison pour notre administration vient d'être publiée. Le forfait mobilités durables désigne une nouvelle aide destinée à encourager le recours à des transports plus propres. Le texte prévoit le remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage, sous forme d'un «forfait mobilités durables». Les agent.es peuvent bénéficier du «forfait mobilités durables» à condition de choisir l'un de ces deux moyens de transport pour se rendre sur leur lieu de travail pendant un nombre minimal de jours sur une année civile. Ce nombre est fixé à 100 jours par an à partir de 2021.

Le montant annuel du forfait est fixé à 200 €, à compter de 2021. Celui-ci sera versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration par l'employeur. En outre, l'utilisation d'un vélo pour se rendre sur son lieu de travail peut faire

l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur. Le montant du forfait peut être proratisé dans les cas suivants : l'agent.e recruté en cours d'année, l'agent.e radié des cadres en cours d'année, l'agent.e placé dans une position autre qu'en activité pendant une partie de l'année.

A titre exceptionnel, pour l'année 2020, les agent.es peuvent bénéficier à la fois du versement du «forfait mobilités durables» et du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos, à condition que leur versement intervienne au titre de périodes distinctes. Le montant du «forfait mobilités durables» et le nombre minimal de jour prévus par le décret sont réduits de moitié au titre des déplacements réalisés au cours de l'année 2020 en application du présent décret, soit 50 jours d'utilisation d'un vélo ou du covoiturage et 100 € de forfait.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret précité, les versements au titre de l'année 2020 interviendront en 2021.

**Vos demandes pour 2020 sont à déposer au plus tard le 31 décembre 2020. Rapprochez-vous de la RH.**



### Bulletin d'adhésion 2021

**Solidaires Finances Publiques Paris**

**Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière : Anne BOUTET - Local Solitaires Finances Publiques, 6 rue St Hyacinthe - 75001 Paris**

#### IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) ..... N° ANAIS (10 chiffres) .....

NOM d'usage ..... Prénom .....

NOM de naissance ..... Date de naissance ...../...../.....

Cadre : ..... Grade : ..... Echelon : ..... Indice : .....

Montant de la cotisation →

Temps partiel ..... %

#### Informations professionnelles

Service : .....

Site : .....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont obligatoires

#### Informations personnelles

Adresse perso : .....

.....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur [solidairesfinancespubliques.org](https://solidairesfinancespubliques.org)

Je souhaite recevoir des informations par mail ..... OUI  NON  Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques ..... OUI  NON

**POUR  
S'INFORMER...**

Le site internet : <http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>

La page Face Book : <https://www.facebook.com/SolFIPParis>

 **solfip75**

 **@Solfip75**